

## SÉANCE DU 18 JUILLET 2023

### 20 H 00

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, BOURDIER, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, ZAGORI, GARNIER, BERTON, RAMEAU.

Absent excusé : M. LEBEGUE (pouvoir à M. MOREAU).

Secrétaire de séance : Mme ZAGORI Karine.

Compte-rendu des dernières réunions :

Le compte-rendu des réunions du 30 mai et 09 juin est approuvé à l'unanimité des voix.

### ORDRE DU JOUR

#### **Délibération n° 2023-53**

##### **ACQUISITION D'IMMEUBLE**

M. le Maire informe le conseil que M. DELVINQUIERE Jacques propose de vendre à la commune sa propriété située au 3 Avenue de la Gare au prix de 127 500 € fonds de commerce, mobilier et matériel inclus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des biens immobiliers cadastrés I 309, I 310 et I 308 (en indivision) au prix de 127 500 € auxquels s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction.

#### **Délibération n° 2023-54**

##### **SOUSCRIPTION D'EMPRUNT**

M. le Maire présente au Conseil Municipal, les offres de prêts sollicitées auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'épargne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 300 000 € destiné à financer l'acquisition de bâtiments et les travaux d'aménagement de commerces.

L'emprunt est réalisé selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du capital emprunté : 300 000 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Type d'amortissement : échéances trimestrielles constantes
- Taux d'intérêt : 3.77 % fixe
- Déblocage de l'emprunt prévu : 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.
- Frais de dossier : 300.00 €

La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

La commune s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

#### **Délibération n° 2023-55**

##### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL**

24/2023

Le Conseil Municipal autorise l'inscription des crédits suivants sur le budget de la commune :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Immeuble de rapport	2132	+ 300 000.00 €		
Emprunt			1641	+ 300 000.00
<b>Section d'investissement</b>		+ 300 000.00 €		+ 300 000.00

#### Délibération n° 2023-56

##### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal autorise l'inscription des crédits suivants sur le budget du service des eaux :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Dotations aux amortissements	6811	+ 287.66 €		
Virement à la section d'investissement	023	- 287.66 €		
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>0.00 €</b>		
Amortis. aménagements de terrains			2812	+ 287.66 €
Virement de la section de fonctionnement			021	- 287.66 €
<b>Section d'investissement</b>				<b>0.00 €</b>

#### Délibération n° 2023-57

##### **VENTE D'IMMEUBLE**

Suite à la délibération en date du 28 mars 2023 autorisant la vente d'un logement situé 39 Le Bas Livernais, M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu une seule et unique offre à 36 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la vente du bien immobilier cadastré I 736 au prix de 36 000 € à M. PERRIER Rudy,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction.

#### Délibération n° 2023-58

##### **LOYER TRAITEUR**

M. le Maire demande au conseil municipal de fixer le loyer mensuel du commerce situé au 3 Avenue de la Gare qui sera occupé par un traiteur dès que les travaux d'aménagement seront réalisés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer mensuel à 900.00 € sans les charges et d'accorder une gratuité de 3 à 4 mois suivant la date de réception des travaux.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le bail commercial relatif à cette location.

#### Délibération n° 2023-59

##### **LOYER FLEURISTE**

M. le Maire demande au conseil municipal de fixer le loyer mensuel du fleuriste qui sera installé au 3 Avenue de la Gare puis transféré au 8 Route de Joigny.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer mensuel à 480.00 € sans les charges et d'accorder une gratuité de 3 mois.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le bail commercial relatif à cette location.

#### Délibération n° 2023-60

##### **LOYER CABINET DENTAIRE**

M. le Maire demande au conseil municipal de fixer le loyer mensuel du cabinet dentaire de la maison médicale située 2 l'Île du Moulin qui sera occupé dès que les travaux d'aménagement seront réalisés (juin 2024).

Il précise que la 3CBO s'est engagée à subventionner à 80 % les travaux estimés à 50 000.00 €.

Il propose d'accorder une gratuité temporaire afin de faciliter son installation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer mensuel à 890.00 € charges comprises et d'accorder une gratuité de 4 ans (2 ans + 2 ans supplémentaires en partenariat avec la 3CBO) avec un engagement d'exercer pendant 8 ans minimum.

Le montant des charges mensuelles dues pendant la période de gratuité sera fixé ultérieurement.

**AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire demande au conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le conseil répond favorablement.

**Délibération n° 2023-61****TARIFS CANTINE**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de l'augmentation du prix d'achat du repas, décide de fixer à 4.25 € le prix du repas de cantine applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Délibération n° 2023-62****LOCATION VAISSELLE**

M. le Maire propose au conseil municipal de revoir le prix de location de la vaisselle qui se trouve à la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix à 80.00 €.

**Délibération n° 2023-63****CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE**

M. le Maire présente au conseil un devis pour l'achat d'un système de chauffage d'appoint pour la salle polyvalente pour un montant de 4 275.60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le présent devis et autorise le Maire à le signer.

**Délibération n° 2023-64****RAPPORT D'ACTIVITÉ 3CBO**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2022 de la 3CBO.

Le document est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 2023-65****RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le document est approuvé à l'unanimité.

**DIVERS**

- M. le Maire informe le conseil qu'il a obtenu l'accord de la SNCF pour l'accès à l'école côté de la voie ferrée. Une convention de mise à disposition va être signée prochainement.

Il précise qu'il va solliciter des devis pour les travaux de terrassement et de clôture.

- Il avise le conseil qu'il a renouvelé le contrat EDF de la salle polyvalente pour une durée d'un an afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

- Il informe le conseil que le logement situé au 20 Avenue de la Gare va être reloué courant août.

**QUESTIONS DES CONSEILLERS**

- M. BOURDIER signale que le distributeur à pizza ne fonctionne plus et que le paiement des loyers n'ai pas à jour.

Le Conseil fixe la prochaine réunion au 26 septembre 2023.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 45.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE Absent	Mme RAMEAU